



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<https://www.lacode.be/la-collecte-des-donnees-premiere.html>

La collecte des données, première priorité en matière de droits de l'enfant

- Nos publications - Droits de l'enfant -

Date de mise en ligne : juillet 2007

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Par la présente analyse, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) - dont l'objet social est de veiller à la bonne application de la Convention des droits de l'enfant en Belgique, et en particulier en Communauté française- souhaite une fois de plus souligner l'urgence de la mise en place d'un système national permanent de collecte des données dans tous les domaines couverts par la Convention (via la Commission nationale pour les droits de l'enfant).

Pour étayer nos propos, nous divisons l'analyse en quatre parties. En guise d'introduction, nous reprendrons trois exemples de contextes dans lesquels le manque de données objectives est manifeste, et nous énoncerons ce que cela implique. Nous poursuivrons notre analyse en rappelant les recommandations des Nations Unies relatives à la collecte de statistiques en lien avec les droits de l'enfant. C'est dans ce cadre que nous reviendrons plus précisément sur la législation internationale en la matière : nous rappellerons ce qu'en dit la Convention. La troisième partie du présent texte sera consacrée aux options méthodologiques en matière de collecte, de traitement et de publication des données portant sur les enfants. Nous concluerons dans un quatrième temps.

(Extrait de l'introduction)